

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 2 novembre 2020 à 19h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville, à huis-clos suite au décret # 1113-2020

PRÉSENTS :

M. Marc Richard, **maire**
M. Éric Friolet, conseiller district #1
M. Yves Rossignol, conseiller district #2
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3
M. Tony Côté, conseiller district #4
M. Christian Desgagnés, conseiller district #6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier

ABSENT :

M. Dave Simard, conseiller district #5

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

9. Affaires nouvelles

9.1 Construction de la nouvelle caserne incendie - Adjudication du contrat

1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum

2. Administration

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2.2 Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 et de la séance extraordinaire du 14 octobre 2020

2.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 et de la séance extraordinaire du 14 octobre 2020

2.4 Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 et de la séance extraordinaire du 14 octobre 2020

6659-2020



2.5 Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

3. Résolutions

3.1 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2021

3.2 Nomination des maires suppléants 2021

3.3 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2020

3.4 Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECO) 2019-2023 - Approbation de la programmation des travaux version no 2

3.5 Fédération Québécoise des municipalités - Renouvellement de l'adhésion 2021

3.6 Vente d'une fournaise à bois - Résultat de l'appel d'offres

3.7 Les avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. - Services professionnels 2021

3.8 Programme de compensation financière - Demande de dissociation de l'association des chemins 51 et 52 et Lac Croft

3.9 Projet de réfection de la route collectrice entre Hébertville et Hébertville-Station - Paiement du décompte progressif # 3

3.1 Résolution concernant la nomination du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020

3.1 Lettre d'entente # 9 - Municipalité d'Hébertville et syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) section locale 4237 - Signatures

3.1 Dépôt de la 44ième liste des nouveaux arrivants

3.1 Projet de réfection de la remontée mécanique T2 - Paiement du décompte progressif # 1

3.1 Projet de réfection de la remontée mécanique T2 - Directive de changement # 7

3.1 Réhabilitation des puits - Coûts additionnels

3.1 Fournitures d'équipements pour le déploiement de la téléphonie IP dans les bâtiments municipaux - Phase 2

3.1 Projet de réfection de la route collectrice entre Hébertville et Hébertville-Station - Contrôle qualitatif des matériaux

4. Correspondance

4.1 Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation - Octroi d'une aide financière

4.2 Travail de milieu Secteur Sud - Dépôt du rapport annuel d'activité 2019-2020

5. Loisirs et culture

5.1 Embellissement - Achat et plantation d'arbres



5.2 Programme de soutien financier pour la tenue de festivals dans la Municipalité

5.3 Camping Lac-Vert - Approbation de la tarification 2021

5.4 Entente de partenariat régional en tourisme - Dépôt du projet pour l'amélioration de l'accessibilité des sentiers et du Pavillon d'accueil du Mont Lac-Vert

6. Urbanisme

6.1 Vente du lot 4 686 023 du cadastre du Québec

6.2 Dérogation mineure - 5 chemin du Tour du Lac-Gamelin

6.3 Vente du lot 6 367 396 du cadastre du Québec

6.4 Octroi d'un mandat pour les travaux d'arpentage concernant la volumétrie de la sablière gravière

6.5 Demande d'autorisation pour circulation sur le territoire d'un véhicule hors norme

6.6 Règlement 533-2020 modifiant le règlement de zonage # 364-2004 et ses amendements en vigueur

7. Dons - Subventions - Invitations

7.1 École St-Joseph d'Hébertville - Levée de fonds

8. Rapport des comités

9. Affaires nouvelles

10 Liste des comptes

.

10. Liste des comptes de la municipalité d'Hébertville
1

10. Liste des comptes du Mont Lac-Vert
2

11 Période de questions

.

12 Levée de l'assemblée

.

2.2 EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2020

6660-2020

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 et de la séance extraordinaire du 14 octobre 2020.

2.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE

6870



6661-2020

DU 5 OCTOBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2020

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 et de la séance extraordinaire du 14 octobre 2020, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

2.4 RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2020

Aucun commentaire soulevé.

2.5 DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les élus déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

3. RÉOLUTIONS

3.1 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2021

6662-2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19h.

JOUR	DATE	HEURE
Lundi	11 Janvier	19h
Lundi	1 ^{er} Février	19h
Lundi	1 ^{er} Mars	19h
Lundi	12 Avril	19h
Lundi	3 Mai	19h
Lundi	7 Juin	19h
Lundi	5 Juillet	19h
Lundi	9 Août	19h
Lundi	13 Septembre	19h
Lundi	4 Octobre	19h
Lundi	1 ^{er} Novembre	19h
Lundi	6 Décembre	19h

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

3.2 NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS 2021

6663-2020

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



D'adopter la nomination des maires suppléants avec le calendrier décrit ci-après. Les maires suppléants auront l'ensemble des pouvoirs qui lui sont conférés par les Lois assujetties. Ces maires suppléants sont également désignés substituts du maire à la MRC de Lac-Saint-Jean Est.

CONSEILLER (ÈRE)	DATE
M. le conseiller Éric Friolet	Novembre et Décembre
M. le conseiller Christian Desgagnés	Janvier et Février
M. le conseiller Dave Simard	Mars et Avril
M. le conseiller Tony Côté	Mai et Juin
Mme la conseillère Éliane Champigny	Juillet et Août
M. le conseiller Yves Rossignol	Septembre et Octobre

Cette rotation des maires suppléants se poursuivra dans cet ordre et aux deux mois, et ce, jusqu'à l'adoption d'une nouvelle résolution.

3.3 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2020

6664-2020

Considérant que, tel que prévu par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier doit au cours de chaque semestre préparer et déposer au Conseil un état comparatif des revenus et dépenses de la Municipalité;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2020.

3.4 PROGRAMME DE TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 - APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX VERSION NO 2

6665-2020

Considérant que la municipalité d'Hébertville a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

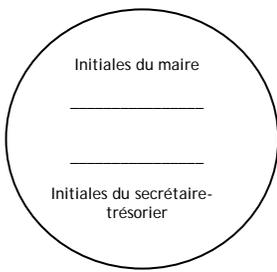
Considérant que la municipalité d'Hébertville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité d'Hébertville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la municipalité d'Hébertville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution



gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la municipalité d'Hébertville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité d'Hébertville s'engage à informer le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité d'Hébertville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

3.5 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2021

6666-2020

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) représente les municipalités du Québec auprès des paliers de gouvernements provincial et fédéral en matière de transports : ferroviaire, routier, maritime, d'infrastructures : d'eaux usées, d'eau potable, de voirie et autres dossiers qui interpellent les municipalités;

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités est un forum provincial des municipalités pour échanger entre les élus au sujet entre autre : des régimes de retraite, de la forêt, de la sécurité civile, et autres;

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2021 de la municipalité d'Hébertville à la Fédération Québécoise des Municipalités au montant de 2 770,43 \$ taxes incluses.

3.6 VENTE D'UNE FOURNAISE À BOIS - RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

6667-2020

Considérant l'appel d'offres publié pour la vente d'une fournaise à bois PSG4000 (bi-énergie combinée à l'huile);

Considérant la seule soumission reçue de monsieur Sabin Mc Nicoll au montant de 403,56 \$ taxes incluses;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission de monsieur Sabin Mc Nicoll au montant de 403,56 \$ pour la vente d'une fournaise à bois PSG4000 (bi-énergie combinée à l'huile);

Que Monsieur Sylvain Privé, directeur général soit autorisé par la présente à signer tous documents relatifs à cette transaction.

3.7 LES AVOCATS GAUDREULT, SAUCIER, SIMARD, S.E.N.C. - SERVICES PROFESSIONNELS 2021

6668-2020

Considérant la complexité du Code municipal du Québec et des autres lois régissant l'administration municipale;

Considérant que la Municipalité n'a pas de services contentieux et qu'elle ne désire pas procéder à l'embauche d'un avocat;



Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter l'offre de services professionnels de la firme d'avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. pour l'année 2021 et d'autoriser le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité. La mensualité sera de 285 \$ plus taxes.

3.8 PROGRAMME DE COMPENSATION FINANCIÈRE - DEMANDE DE DISSOCIATION DE L'ASSOCIATION DES CHEMINS 51 ET 52 ET LAC CROFT

6669-2020

Considérant le programme de compensation financière pour les chemins privés offert par la municipalité d'Hébertville;

Considérant que le programme a été reconduit pour l'année 2020 et qu'il fera l'objet de modifications pour les futures années;

Considérant la demande de dissociation des résidents des chemins 51 et 52 et lac Croft;

Considérant que cette requête respecte tous les critères énoncés dans le programme pour être reconnue comme association par la Municipalité;

Considérant les rencontres entre la Municipalité et les représentants des chemins 51 et 52 et lac Croft afin d'apporter des précisions sur leur requête;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la dissociation des chemins 51 et 52 et lac Croft avec la Coalition des domaines de villégiature.

De reconnaître à part entière l'association du chemin 52 et l'association des chemins 51 et du lac Croft comme deux associations indépendantes, et ce, à compter du 1er janvier 2021.

3.9 PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE COLLECTRICE ENTRE HÉBERTVILLE ET HÉBERTVILLE-STATION - PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3

6670-2020

Considérant la facture de la municipalité d'Hébertville-Station portant le numéro # 1783;

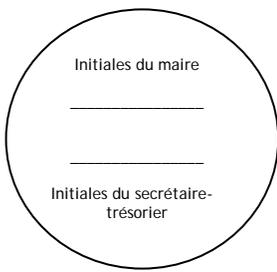
Considérant la résolution 6548-2020 accordant le contrat pour les travaux relatifs à la réfection de la route Turgeon;

Considérant que le maître d'œuvre du dossier est la municipalité d'Hébertville-Station et que les paiements doivent être effectués par le maître d'œuvre;

Considérant la recommandation du service d'ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est qui est responsable de la surveillance de chantier;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les travaux effectués et d'autoriser le paiement du décompte progressif # 3 montant de 611 150,58 \$ taxes incluses à la municipalité d'Hébertville-Station qui elle, fera le paiement directement à l'entreprise Inter-Cité Construction. Une retenue de 10 % (59 061,20 \$) est considérée dans le présent déboursé.



Ce paiement sera défrayé à même le règlement 527-2020.

3.10 RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

6671-2020

Considérant qu'en vertu du Code municipal du Québec, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe;

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance de la proposition de services de Mallette au montant de 17 900 \$ pour l'audit des états financiers au 31 décembre 2020;

Considérant que le Conseil est d'opinion qu'il y a lieu de reconduire le mandat de la firme Mallette;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la proposition de services professionnels de Mallette au montant de 17 900 \$ plus taxes tel que détaillée dans l'offre datée du 29 octobre 2020.

3.11 LETTRE D'ENTENTE # 9 - MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE ET SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) SECTION LOCALE 4237 - SIGNATURES

6672-2020

Attendu que le comité des ressources humaines a pris connaissance de la lettre d'entente # 9 à intervenir entre la municipalité d'Hébertville et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4237;

Attendu que le comité s'en déclare satisfait et qu'il en fait la recommandation au Conseil municipal pour fins de signature;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les termes de la lettre d'entente # 9 à intervenir entre la municipalité d'Hébertville et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4237 et d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité.

3.12 DÉPÔT DE LA 44IÈME LISTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

6673-2020

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Madame Jannick Brassard et Monsieur Jean-François Dionne, 387, rang Lac-Vert

Madame Julie Lesage et Monsieur François Côté, 555, rue Labarre
Monsieur Kevin Goulet, 106, rue Simard

Madame Julie Larouche et Monsieur Samuel Boivin, 3727, chemin 51

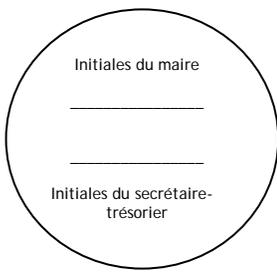
Madame Lise Lajoie et Monsieur Alain Bouchard, 229, rue Labonté

D'accepter la 44^{ième} liste officielle des « Nouveaux arrivants » à Hébertville et de leur souhaiter la bienvenue.

3.13 PROJET DE RÉFECTION DE LA REMONTÉE MÉCANIQUE T2 - PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1

6674-2020

Considérant le contrat de réfection de la remontée mécanique T2 adjugé le 30 juin 2020 par la résolution 6538-2020;



Considérant la facture de l'entreprise Doppelmayr Canada Ltée portant le numéro # PA20210045 totalisant la somme de 198 125 \$ plus taxes;

Considérant le crédit de l'entreprise Doppelmayr Canada Ltée portant le numéro # PA20210046 totalisant la somme de 33 000 \$ plus taxes;

Considérant la recommandation émise par la firme DWB consultants et responsable de la surveillance du chantier pour les travaux de réfection de la remontée T2;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les travaux effectués et d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1 montant de 165 125 \$ plus taxes à Doppelmayr Canada Ltée.

Ce paiement est défrayé à même l'aide financière reçue dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSSIR) et par le fonds du règlement 475-2016 tel que présenté au Plan triennal d'immobilisations de la Municipalité.

D'accepter les travaux effectués et d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1 montant de 170 867,22 \$ taxes incluses à Doppelmayr Canada Ltée. Une retenue de 10 % (16 512.50 \$) est considérée dans le présent déboursé.

3.14 PROJET DE RÉFECTION DE LA REMONTÉE MÉCANIQUE T2 - DIRECTIVE DE CHANGEMENT # 7

6675-2020

Considérant le contrat de réfection de la remontée mécanique T2 adjugé le 30 juin 2020 par la résolution 6538-2020;

Considérant que la directive de changement # 7 concerne la conversion de 26 attaches aux doigts de plastique et nécessitant des modifications de travaux au coût de 9 490 \$ afin de se conformer au bulletin de service du fabricant IN-05-094 de 2016;

Considérant que la directive de changement # 7 a été émise et approuvée par le représentant de la Municipalité et par la firme DWB consultants et responsable de la surveillance du chantier pour les travaux de réfection de la remontée T2;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville autorise et ratifie la directive de changement # 7 soumise par Doppelmayr Canada Ltée.

Que le coût de ces modifications soit défrayé à même le surplus accumulé non-affecté de la Municipalité.

3.15 RÉHABILITATION DES PUIXS - COÛTS ADDITIONNELS

6676-2020

Considérant la résolution 6594-2020 du 2 septembre 2020 autorisant une dépense de 7 200 \$ plus taxes pour la location d'une grue avec opérateur pour les travaux de réhabilitation des puits;

Considérant que suite au levage des mécanismes de tubage de pompage du puits no 2 le nettoyage par jet à haute pression a été fait;

Considérant qu'après le nettoyage il a été constaté par l'ingénieur que le tubage de pompage avait un degré de corrosion extrêmement élevé causé surtout par la cristallisation de l'eau;



Considérant que cet état du tubage ne pouvait être constaté qu'en soulevant ces équipements et en les nettoyant à haute pression;

Considérant la conclusion de l'ingénieur à l'effet qu'il était dangereux d'étendre le tubage au sol tel qu'il était prévu initialement, car les joints corrodés de l'équipement n'auraient pas résisté à cette opération et que le tubage de 125 pieds risquait de s'éclater en plusieurs morceaux;

Considérant qu'il était nécessaire de laisser en suspend le tubage au bout de la grue, le temps nécessaire pour le nettoyage des puits;

Considérant que cette opération a nécessité des heures supplémentaires d'opération de la grue pour une somme additionnelle de 13 092,82 \$ plus taxes;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les coûts supplémentaires pour l'utilisation de la grue de la firme Nordex Inc. au montant de 13 092,82 \$ plus taxes.

Que ce mandat soit défrayé à même le Programme de la taxe d'essence et la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).

3.16 FOURNITURES D'ÉQUIPEMENTS POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA TÉLÉPHONIE IP DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX - PHASE 2

6677-2020

Considérant que le système de téléphonie des divers bâtiments municipaux ne répond plus aux besoins d'aujourd'hui;

Considérant que la municipalité souhaite migrer vers une solution de téléphonie IP;

Considérant les nombreux avantages de cette technologie, dont principalement la réduction des coûts à moyen terme;

Considérant que ce projet est inscrit au Plan triennal d'immobilisations;

Considérant la recommandation du gestionnaire informatique de la MRC de Lac Saint-Jean Est;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat d'équipements pour le déploiement de la téléphonie IP dans les bâtiments municipaux au montant approximatif de 9 400 \$ plus taxes selon l'estimation soumise par le gestionnaire informatique de la MRC de Lac Saint-Jean Est.

3.17 PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE COLLECTRICE ENTRE HÉBERTVILLE ET HÉBERTVILLE-STATION - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

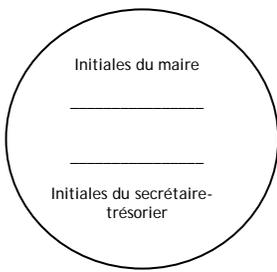
6678-2020

Considérant la résolution 6548-2020 accordant le contrat pour les travaux relatifs à la réfection de la route Turgeon;

Considérant la facture de l'entreprise Englobe portant le numéro # 900337253;

Considérant que le maître d'œuvre du dossier est la municipalité d'Hébertville-Station et que les paiements doivent être effectués par le maître d'œuvre;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers



présents;

D'accepter le déboursé pour le contrôle qualitatif des matériaux au montant de 15 144,75 \$ taxes incluses représentant la portion de la municipalité d'Hébertville et payable à la municipalité d'Hébertville-Station qui elle, fera le paiement directement à l'entreprise Englobe.

Ce paiement sera défrayé à même le règlement 527-2020.

4. CORRESPONDANCE

4.1 MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION - OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation annonce l'octroi d'une aide financière de 800 M\$ aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. La municipalité d'Hébertville recevra 141 810 \$ qui pourra être utilisé autant en 2020 qu'en 2021, à sa convenance.

4.2 TRAVAIL DE MILIEU SECTEUR SUD - DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2019-2020

L'organisme dépose son rapport annuel d'activité 2019-2020.

5. LOISIRS ET CULTURE

5.1 EMBELLISSEMENT - ACHAT ET PLANTATION D'ARBRES

6679-2020

Considérant l'offre de services de la Pépinière Chambord de 5 303,75 \$ plus taxes pour l'achat et la plantation de vingt (20) arbres;

Considérant les sommes disponibles au budget 2020;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter l'offre de services de la Pépinière Chambord au montant de 5 303,75 \$ plus taxes pour l'achat et la plantation d'arbres sur le territoire d'Hébertville.

5.2 PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA TENUE DE FESTIVALS DANS LA MUNICIPALITÉ

6680-2020

Considérant que le 31 octobre avaient lieu les festivités de la Fête d'Halloween;

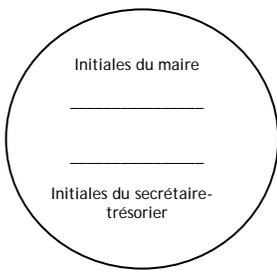
Considérant qu'à la rencontre du 6 octobre 2020, la Commission des loisirs a recommandé l'octroi de l'aide financière du programme de soutien financier pour la tenue de festivals de la MRC Lac-Saint-Jean Est à l'organisation de la Fête d'Halloween 2020;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien financier de la MRC Lac-Saint-Jean Est pour la tenue de festivals relativement aux festivités de la Fête d'Halloween qui avait lieu le 31 octobre 2020.

5.3 CAMPING LAC-VERT - APPROBATION DE LA TARIFICATION 2021

6681-2020



Considérant les discussions lors de la rencontre de la Commission des loisirs qui a eu lieu le 6 octobre 2020;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'augmenter la tarification 2021 du Camping Lac-Vert de 2% pour la clientèle journalière et de 1,5 % pour la clientèle saisonnière et la clientèle longue durée.

5.4 ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME - DÉPÔT DU PROJET POUR L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SENTIERS ET DU PAVILLON D'ACCUEIL DU MONT LAC-VERT

6682-2020

Considérant que le Mont Lac-Vert déploie un réseau de 32 km de sentiers de vélos et de randonnée;

Considérant que le dénivelé de la montagne rend moins accessible l'accès au sommet pour la clientèle familiale ou débutante;

Considérant que la fréquentation des sentiers est en constante progression;

Considérant la nécessité d'assurer la pérennité, la fonctionnalité, la sécurité et la qualité des sentiers du Mont Lac-Vert;

Considérant qu'il y a lieu de renforcer l'accessibilité de la pratique des activités de plein air sur le site du Mont Lac-Vert;

Considérant que le projet d'amélioration des sentiers et du pavillon d'accueil s'arrime aux besoins des familles pour la pratique d'activités de plein air sur le site du Mont Lac-Vert;

Considérant que le Mont Lac-Vert désire développer des sites de camping rustique en montagne et qu'il faut offrir des services sanitaires adéquats;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville autorise la présentation du projet d'amélioration de l'accessibilité des sentiers et de réfection du pavillon d'accueil au sommet du Mont Lac-Vert dans l'Entente de Partenariat Régional en Tourisme volet 3.

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité d'Hébertville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

QUE la municipalité d'Hébertville désigne monsieur Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

6. URBANISME

6.1 VENTE DU LOT 4 686 023 DU CADASTRE DU QUÉBEC

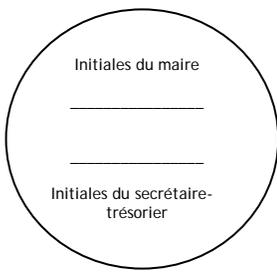
6683-2020

Considérant que la municipalité d'Hébertville est propriétaire du terrain portant le no de lot 4 686 023 du cadastre du Québec;

Considérant que Monsieur Dany Emond souhaite acquérir ce terrain qui est enclavé par sa propriété;

Considérant que la Municipalité a acquis ce terrain en vente pour taxes suite à la réforme cadastrale;

Considérant que le terrain sera vendu pour le montant des frais de la



vente pour taxes;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la vente du terrain 4 686 023 du cadastre du Québec, représentant une superficie de 325,4 mètres carrés. Le terrain sera vendu pour un montant de 422,94\$ plus taxes ainsi que tous les frais reliés à la vente de terrain seront à la charge du propriétaire.

Le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe sont autorisés à signer à titre de représentants de la municipalité d'Hébertville, toute la documentation pertinente pour finaliser cette transaction de vente.

6.2 DÉROGATION MINEURE - 5 CHEMIN DU TOUR DU LAC-GAMELIN

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

6.3 VENTE DU LOT 6 367 396 DU CADASTRE DU QUÉBEC

6684-2020

Considérant que la municipalité d'Hébertville est propriétaire du terrain portant le no de lot 6 367 396 du cadastre du Québec;

Considérant que Réfrigération et climatisation MCB désire acquérir ce terrain pour construire un bâtiment principal ;

Considérant qu'une promesse d'achat a été signée le 30 octobre 2020 par les actionnaires de la compagnie ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité;

Considérant que le futur acquéreur a déposé le montant nécessaire pour l'acompte lors de la signature de la promesse d'achat;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la vente du terrain 6 367 396 du cadastre du Québec, à Réfrigération et climatisation MCB pour un montant de 14 900 \$ plus taxes. Ce terrain a une superficie de 2 947,6 mètres carrés.

Le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe sont autorisés à signer à titre de représentants de la municipalité d'Hébertville, toute la documentation pertinente pour finaliser cette transaction de vente.

6.4 OCTROI D'UN MANDAT POUR LES TRAVAUX D'ARPENTAGE CONCERNANT LA VOLUMÉTRIE DE LA SABLIERE GRAVIÈRE

6685-2020

Considérant le règlement 392-2008 ayant pour objet la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

Considérant la perception du droit payable par les exploitants sur le territoire de la Municipalité;

Considérant le changement de propriétaire survenu en 2020 et que nous souhaitons vérifier l'exactitude de la déclaration desdits droits perçus;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer le contrat pour le relevé des calculs de volume de matériel prélevé dans les carrières et sablières de « 9304-1176 Québec Inc. (Excavation Truchon) pour l'année 2020 à Girard Tremblay Gilbert



Arpenteurs-géomètres pour un montant 4 000 \$ plus les taxes applicables.

Le coût sera défrayé à même le fonds Carrières et sablières.

6.5 DEMANDE D'AUTORISATION POUR CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE D'UN VÉHICULE HORS NORME

6686-2020

Considérant le règlement 284-90 concernant la circulation de véhicule dans la municipalité d'Hébertville;

Considérant qu'il est interdit de circuler, un objet dont le volume peut nuire à la circulation normale des véhicules et des piétons, à moins d'être titulaire d'une autorisation du conseil municipal;

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de la compagnie Roger Tremblay & Fils inc. à circuler avec un bâtiment usagé sur les rues Industrielle et Commerciale;

Considérant que le chargement du demandeur aura des dimensions hors norme, soit de 27,5 mètres de longueur par 8,3 mètres de largeur par 4,99 mètres de hauteur;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la compagnie Roger Tremblay & fils à circuler, entre le 4 et le 30 novembre 2020, avec chargement hors-normes de 27,5 mètres de longueur par 8,3 mètres de largeur par 4,99 mètres de hauteur, sur les rues Commerciale et Industrielle.

Cette autorisation est toutefois conditionnelle à l'autorisation du Ministère des Transports du Québec.

6.6 RÈGLEMENT 533-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 364-2004 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

6687-2020

Attendu que la municipalité d'Hébertville est régie par le code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le règlement de zonage 364-2004 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

Attendu que le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage au regard des objets du présent règlement;

Attendu que le feuillet 533-01 joint au présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit;

Attendu qu'un avis de motion a été dûment donné relativement à ce projet de règlement;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 23 septembre 2020;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 2 octobre dernier et qu'aucun citoyen ne s'est présenté;

Attendu que le deuxième projet de règlement a été adopté le 5 octobre 2020;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le règlement 533-2020 sur les ententes relatives à des travaux



municipaux soit adopté et il est ordonné et décrété ce qui suit :

IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter le règlement qui suit :

I. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

II. MODIFICATION DES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES

Une disposition de l'article 5.5.1.5 portant sur les bâtiments accessoires des usages résidentiels est modifiée soit une partie de la dernière phrase du paragraphe 4 se lisant comme suit : « et à au moins un mètre (1, 0 m) d'une ligne électrique autre que la ligne d'alimentation de la résidence. » et l'ajout d'une nouvelle norme d'implantation, lequel se lit comme suit :

Modifier le paragraphe 4 de l'article 5.5.1.5 afin de spécifier que l'implantation du bâtiment accessoire devra respecter les servitudes d'utilités publiques. Cet article se lira dorénavant de cette manière :

5.5.5.4.1

4. Garages ou bâtiments accessoires

Les garages ou bâtiments accessoires doivent être implantés à au moins soixante centimètres (60 cm) des lignes latérales ou arrière de l'emplacement, lorsqu'ils ne sont pas pourvus de fenêtres, à au moins deux mètres (2,0 m) des lignes latérales ou arrière de l'emplacement, lorsqu'ils sont pourvus de fenêtres.

De plus, ils doivent être implantés à l'extérieur d'une servitude d'utilité publique sauf lorsqu'une autorisation écrite du bénéficiaire de la servitude l'autorise. (Voir règlement zonage Ville Saguenay) Après vérification dans notre règlement de zonage, aucune norme applicable avec les fils électriques et un bâtiment accessoire en zones commerciale et industrielle.

Aucun remisage ou entreposage ne peut être effectué à moins de soixante centimètres (60 cm) d'une ligne d'emplacement.

III. MODIFICATION DES USAGES ET DE LA MARGE AVANT DE LA ZONE 104-3C

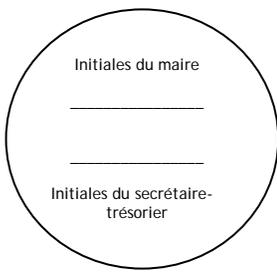
La grille de spécification de la zone 104-3C est modifiée afin d'ajouter spécifiquement l'usage de microbrasserie ainsi que de réduire la marge avant à 2.5m (9.5m), soit la première marge constitue le minimum et la seconde, entre parenthèse, la somme des marges.

Le feuillet de la grille de spécifications correspondant à cette zone est modifié en conséquence tel qu'il apparaît au feuillet 533-1 joint au présent règlement.

IV. MODIFICATION DES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE 44 F

Les usages autorisés dans la zone 44 F sont modifiés pour inclure l'usage d'érablière exploitée en mode artisanal sans aucune activité de restauration ou d'accueil de type commercial est spécifiquement autorisé dans la zone.

Le feuillet de la grille de spécification correspondant à cette zone est modifié en conséquence, tel qui apparaît au feuillet 533-1 joint au présent règlement.



V. MODIFICATION DES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE 103R

Les usages autorisés dans la zone 103R sont modifiés pour inclure dorénavant les résidences bifamiliales isolées au titre d'usages spécifiquement autorisés.

La grille des spécifications est modifiée en conséquence telle qu'il apparaît au feuillet 533-1 joint au présent règlement.

VI. MODIFICATION DES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE 119M

Les usages autorisés dans la zone 119M sont modifiés pour inclure les usages communautaires.

Le feuillet de la grille de spécification correspondant à cette zone est modifié en conséquence, tel qu'il apparaît au feuillet 533-1 joint au présent règlement.

VII. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité des dispositions de la Loi.

7. DONS - SUBVENTIONS - INVITATIONS

7.1 ÉCOLE ST-JOSEPH D'HÉBERTVILLE - LEVÉE DE FONDS

L'école St-Joseph d'Hébertville organise une levée de fonds afin de venir en aide à une famille de notre communauté. Considérant que chaque citoyen de la Municipalité est sollicité pour cette campagne de levée de fonds, le Conseil municipal refusE cette demande.

8. RAPPORT DES COMITÉS

LE CONSEILLER M. ÉRIC FRIOLET

Le conseiller M. Éric Friolet informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Réunion plénière du Conseil
- Séances extraordinaires
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL

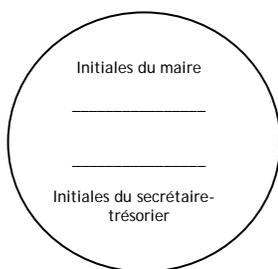
Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Travail de milieu
- Séances extraordinaires
- Office municipale d'habitation d'Hébertville
- Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud
- Foyer le Pionnier

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres et activités suivantes :

- Réunion plénière du Conseil
- Séance extraordinaire



- Assemblée générale annuelle de Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert
- Comité des finances

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Commission des loisirs
- Assemblée générale annuelle de la Commission des loisirs
- Rencontre avec la technicienne en loisirs pour orientations en loisirs et culture
- Séances extraordinaires
- Réunion plénière du Conseil
- Rencontre avec les citoyens du Tré-Carré-Villeneuve

LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD

Le conseiller, monsieur Dave Simard était absent.

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a assisté aux rencontres et aux activités suivantes :

- Séances extraordinaires
- Havre Curé-Hébert
- Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur Sud
- Popote roulante des Cinq Cantons
- Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR)
- Réunion plénière du Conseil
- Comité des finances (en remplacement de monsieur Dave Simard)

LE MAIRE M. MARC RICHARD

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Réunion plénière de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Réunion régulière de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Rencontre des maires du secteur sud
- Réunion de l'Office municipal d'habitation
- Assemblée annuelle de Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert
- Régie intermunicipale en sécurité Incendie secteur Sud
- Groupe conseil Corporation d'innovation et de développement Alma Lac-Saint-Jean-Est
- Conseil d'administration de la Corporation d'innovation et de développement Alma Lac-Saint-Jean-Est
- Présidé les assemblées du Conseil
- Différentes rencontres au bureau du maire
- Suivi des dossiers avec la direction générale

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE INCENDIE - ADJUDICATION DU CONTRAT

6688-2020

Considérant l'appel d'offres public pour la construction d'une nouvelle caserne se terminant le 10 septembre 2020;

Considérant les cinq (5) soumissions déposées à la Municipalité et pour



lesquelles un rapport d'analyse et de recommandation a été préparé par la firme Ardoise;

Considérant qu'une partie de ces travaux sont admissibles dans le cadre du programme RECIM du Gouvernement du Québec;

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission déposée par les Constructions Technipro inc. au montant de 2 045 800 \$ plus taxes pour la construction de la nouvelle caserne incendie. Ces travaux seront financés à même le programme RECIM du gouvernement du Québec et par le règlement 520-2019.

10. LISTE DES COMPTES

6689-2020

10.1 LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 413 185,33 \$.

6690-2020

10.2 LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 44 730,10 \$.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Un citoyen demande des précisions sur les moyens utilisés pour participer aux séances du Conseil municipal en période de restriction imposée par la pandémie.
- Un citoyen apporte des commentaires et suggestions sur le processus de réalisation de la consultation publique pour le Mont Lac-Vert.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés, conseiller propose de lever l'assemblée, à 7h55.

MARC RICHARD
MAIRE

SYLVAIN PRIVÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER